

DÉMOUSTIQUANT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation DÉMOUSTIQUANT

Nom chimique

Type de produit Mélange

Code produit AS05

UFI : **K3S2-40Y6-P007-NT7M**

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Détergent
- Utilisations par des consommateurs

Usages déconseillés

- Ne pas utiliser pour des utilisations autres que celles préconisées.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAS SHINE

Allée du souvenir, les plagnes

42330 Cuzieux

Téléphone : +33 04.28.04.46.19

Site web auto-shine.fr

Contact Sécurité Emilie Crouzet : 04.28.04.46.19/07.49.14.03.97 emilie@shine-group.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

- French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network.

Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassignyl, 53035 NANCY Cedex France Tel : + 33 3 83 85 21 92 Mail : bnpc(at)chru-nancy.fr (France) France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| | |
|--------------|--|
| Skin Corr. 1 | Corrosion cutanée, Catégorie 1 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves - Catégorie 1 |

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : sodium etasulfate | Sulfuric acid, mono-C8-10-alkyl esters, sodium salts

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger



DÉMOUSTIQUANT

| | |
|----------------------|--|
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| Conseils de prudence | |
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P260 | Ne pas respirer les aérosols/les brouillards/les vapeurs. |
| P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. |
| P301+P330+P331 | EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| P363 | Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| P501 | Éliminer le contenu/le récipient dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation internationale/locale/nationale/régionale. |

Phrases EUH : Aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- moins de 5% : phosphates, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

matière vPvB. - Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres dangers n'entraînant pas la classification - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

| Nom chimique | No | % | Classe(s) | Concentrations spécifiques |
|--|---|---------------|---|---|
| sodium etasulfate INCI : SODIUM ETHYLHEXYL SULFATE | n°CAS : 126-92-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-812-8 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119971586-23 | >= 2,5 - < 10 | Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315 | Eye Irrit. 2 - H319 : 10<=%<20 Eye Dam. 1 - H318 : 20<=%<100 |



DÉMOUSTIQUANT

| Nom chimique | No | % | Classe(s) | Concentrations spécifiques |
|---|--|---------------|---|--|
| 2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol | n°CAS : 111-76-2 Numéro d'identification UE : 603-014-00-0 N°CE : 203-905-0 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36-XXXX | >= 2,5 - < 10 | Acute Tox. 3 Inhalation - H331 Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 | ETA oral 1200 ATE Inhalation Vapeur 3 |
| Sulfuric acid, mono-C8-10-alkyl esters, sodium salts INCI : SODIUM C8-10 ALKYL SULFATE | n°CAS : 85338-42-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 286-718-7 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119972287-26-XXXX | >= 0 - < 2,5 | Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315 | Non applicable |
| Sodium metasilicate 5H2O | n°CAS : 10213-79-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 229-912-9 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119449811-37 | >= 0 - < 2,5 | Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1B - H314 STOT SE 3 - H335 | Non applicable |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation - Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux - En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion - Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Provoque une irritation cutanée.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse



DÉMOUSTIQUANT

- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes - Aucune information disponible.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13

- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Éviter de: Contact avec les yeux
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Éviter de: Contact avec la peau
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Aucune information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Aucune information disponible.

DÉMOUSTIQUANT

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
- Nettoyants d'entretien, autres

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)

| | |
|----------------------------|-----------------------|
| VME ppm (FR) | 10 ppm |
| VME mg/m ³ (FR) | 49 mg/m ³ |
| VLE ppm (FR) | 50 ppm |
| VLE mg/m ³ (FR) | 246 mg/m ³ |

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés



- DIN EN 166
- Porter les gants de protection homologués.



- EN ISO 374
- Vêtement de protection



- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
- Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Indications détaillées: voir notice technique.

- Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| <u>État</u> | Liquide | <u>Aspect</u> | Liquide |
|----------------|---------------------------|--------------------------|-----------------|
| <u>Couleur</u> | selon designation produit | <u>Odeur</u> | caractéristique |
| Seuil olfactif | | Aucune donnée disponible | |



DÉMOUSTIQUANT

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| pH | 11 |
| Point de fusion | Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | Aucune donnée disponible |
| Point éclair | Aucune donnée disponible |
| Taux d'évaporation | Aucune donnée disponible |
| inflammabilité | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Aucune donnée disponible |
| Pression de la vapeur | Aucune donnée disponible |
| Densité de la vapeur | Aucune donnée disponible |
| Densité relative | Aucune donnée disponible |
| Densité | > 1 kg/l |
| Solubilité (Eau) | 100 % Soluble dans: Eau |
| Solubilité (Ethanol) | Aucune donnée disponible |
| Solubilité (Acétone) | Aucune donnée disponible |
| Solubilité (Solvants organiques) | Aucune donnée disponible |
| Log KOW | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | Aucune donnée disponible |

Caractéristiques des particules

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| Taille des particules | Aucune donnée disponible |
| Empoussièrement | Aucune donnée disponible |
| Aire de surface spécifique | Aucune donnée disponible |
| Forme | Aucune donnée disponible |

9.2 - Autres informations

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Teneur en COV | Aucune donnée disponible |
| Energie minimale d'ignition | Aucune donnée disponible |
| Conductivité | Aucune donnée disponible |
| Indice de réfraction | Aucune donnée disponible |
| Teneur en corps solides | Aucune donnée disponible |
| Tension de surface | Aucune donnée disponible |
| Concentration de saturation | Aucune donnée disponible |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.



DÉMOUSTIQUANT

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

| | |
|---|--------------------------|
| DL50 Orale (rat) | Aucune donnée disponible |
| DL50 Cutanée (rat) | Aucune donnée disponible |
| DL50 Cutanée (lapin) | Aucune donnée disponible |
| CL50 Inhalation (rat) | Aucune donnée disponible |
| CL50 Inhalation poussières brouillard (rat) | Aucune donnée disponible |
| CL50 Inhalation vapeurs (rat) | Aucune donnée disponible |

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)

| | |
|----------------------|----------------------------|
| DL50 Orale (rat) | 2000 mg/kg |
| DL50 Cutanée (lapin) | 435 mg/kg < V < 2000 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Corrosion cutanée, Catégorie 1 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Lésions oculaires graves - Catégorie 1

- Risque de lésions oculaires graves.
- Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé



DÉMOUSTIQUANT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

| | |
|--|--------------------------|
| CE50 48h crustacés | Aucune donnée disponible |
| CL50 96h poissons | Aucune donnée disponible |
| CEr50 algues | Aucune donnée disponible |
| CEr50 autres plantes aquatiques | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronique poissons | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronique crustacés | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronique algues | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronique autres plantes aquatiques | Aucune donnée disponible |

Toxicité : Substances

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)

| | |
|--------------------|--------------------------|
| CE50 48h crustacés | 1,55 mg/l < V < 1,8 mg/l |
| CL50 96h poissons | 1474 mg/l |

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

| | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | Aucune donnée disponible |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | Aucune donnée disponible |
| % de biodégradation en 28 jours | Aucune donnée disponible |

- Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Facteur de bioconcentration (FBC) | Aucune donnée disponible |
| Log KOW | Aucune donnée disponible |

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol



DÉMOUSTIQUANT

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

- Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

14.4 - Groupe d'emballage

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI



DÉMOUSTIQUANT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

RG - Maladies professionnelles RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- moins de 5% : phosphates, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

Site web auto-shine.fr

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

| Version | Date d'émission | Auteur | Description des modifications |
|---------|-----------------|--------|-------------------------------|
| 2 | 22/06/2015 | | |

Abréviations et acronymes

- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- IATA: International Air Transport Association
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
- Substance SVHC.
- Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Sources de données:

Fournisseur
[Http://echa.europa.eu/](http://echa.europa.eu/)

Textes des phrases réglementaires

| | |
|----------------------------|---|
| Acute Tox. 3 Inhalation | Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 3 |
|----------------------------|---|



DÉMOUSTIQUANT

| | |
|-------------------------|---|
| Acute Tox. 4 Dermal | Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 Inhalation | Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 Oral | Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves - Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Irritation oculaire - Catégorie 2 |
| Eye Irrit. 2A | Irritation oculaire - Catégorie 2A |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| Met. Corr. 1 | Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1 |
| Skin Corr. 1 | Corrosion cutanée, Catégorie 1 |
| Skin Corr. 1B | Corrosion cutanée - Catégorie 1B |
| Skin Irrit. 2 | Irritation cutanée - Catégorie 2 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335) |

Indications de stage professionnel - Indications détaillées: voir notice technique.
- Utilisation par les consommateurs

Conforme règlement (CE) n° 2020/878

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*** **